



Miellerie Collective des Bauges

***Assemblée Générale
Association des Apiculteurs***



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

21 février 2020 - Saint-Eustache



Ordre du jour

1. **MOT DU PRÉSIDENT**

2. **VIE DE L'ASSOCIATION**

rappel du fonctionnement, règlement intérieur et modifications des statuts

3. **BILAN D'ACTIVITÉS 2019**

extractions, animations et accueil de groupes

4. **BILAN FINANCIER et ADHÉSIONS**

5. **RENOUVELLEMENT membres du CA**

6. **PROJETS 2020**

7. **Questions-réponses**

8. **Pot de l'amitié**





**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

1



**Mot du président et
remerciements**



Mot du président et remerciements

Par Antoine VOLPI

2019, une année particulièrement difficile pour beaucoup d'apiculteurs des Savoie et en France. L'année avait pourtant bien commencé avec des ruches fortes en début de saison laissant entrevoir de bonnes récoltes. Cet espoir a été vite anéanti par un retour du froid et de la pluie durant tout le mois de mai.

Ce changement de temps brutal et long a beaucoup affaibli nos ruches, les plus fortes étant à la limite de mourir de faim parfois

Après un excès d'eau et de froid une canicule s'installe en été ne permettant pas de grosses miellées.

Difficile dans ces conditions extrêmes de pouvoir espérer des résultats en progression.

Notre association a subi les conséquences d'une météo défavorable pour l'apiculture.

(Baisse du nombre d'adhérents, baisse des quantités de miel extraites).

Nous devons nous adapter à des résultats très différents d'une année sur l'autre.

Pour 2020 les pertes hivernales risquent d'être à un niveau très important, nos colonies n'étant pas en pleine forme à l'automne.

J'espère que l'année 2020 sera meilleure mais un hiver doux, une nature en avance, un frelon asiatique désormais bien installé m'inquiète. Avec tous ces problèmes que l'apiculture rencontre, notre association à toute sa place, elle permet aux apiculteurs de pouvoir continuer leur passion sans avoir à investir individuellement dans un local aux normes et dans du matériel performant.

C'est aussi un lieu formidable de rencontres et d'échanges pour partager les difficultés rencontrées et trouver des solutions ensemble.

Nous continuerons à informer et à sensibiliser tous les publics aux enjeux de préservation des abeilles et à promouvoir le miel de notre région.

En 2021, nous aurons l'occasion de fêter les 10 ans de notre association. Il faut y penser ensemble dès maintenant !

Je remercie particulièrement M. CHAPET, Maire de la commune pour le prêt de la salle et salue la présence de nos élus présents ce soir.

Merci à vous tous d'être présent ce soir.

Bienvenue à notre assemblée générale !

*Antoine VOLPI, président
et l'ensemble du conseil d'administration*



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

2

Vie de l'association

Vie de l'association

- 2 réunions du Conseil d'Administration (février, septembre) et une Assemblée Générale le 1er mars 2019

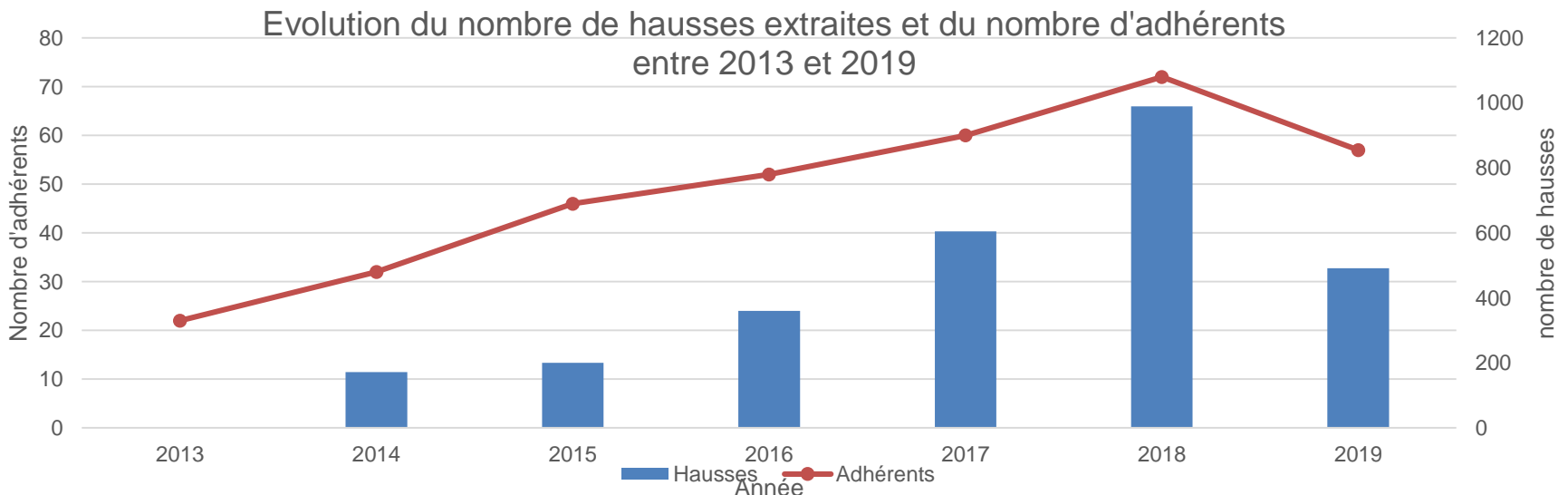
Résumé des principales décisions



Vie de l'association

- 2 réunions du Conseil d'Administration (février, septembre) et une Assemblée Générale le 1er mars 2019
- Suivi des adhésions et des extractions, gestion des plannings et suivi financier

2017 : 56 adhérents & 572 hausses
2018 : 70 adhérents & 1000 hausses
2019 : 57 adhérents & 490 hausses *mauvaise année apicole*



Vie de l'association

Pour rappel, pour être adhérent et utiliser les services de la miellerie collective, il faut :

- Être à jour de sa **cotisation** pour l'année en cours
= 30€
- S'engager à respecter le **règlement intérieur**
- Participer à la **vie de l'association** : journée de nettoyage, accueil éventuel de groupes...
- *Question: pour être sûr du respect du local, du matériel, du nettoyage, faut-il exiger une caution?*



Vie de l'association

- **2 réunions du Conseil d'Administration (février, septembre) et une Assemblée Générale le 1er mars 2019**
- **Suivi des adhésions et des extractions, gestion des plannings et suivi financier**
- **Révision des statuts**

Projection du document des statuts, proposé par le C.A. avec mise en lumière des ajouts et modifications, explications et commentaires

Vie de l'association

Association " Miellerie collective du Massif des Bauges" STATUTS

Modifications par rapports aux statuts d'origine de 2011, qui avaient été très légèrement actualisés en 2015.
Adjonctions récentes.

Préambule :

La révision des statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale du 21 février 2020 a pour but la mise à jour des statuts de l'association de 2011, précédemment actualisés par le dépôt du 18 mai 2015.

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination sociale : Association des Apiculteurs de la Miellerie collective du Massif des Bauges

Article 2- Objet

Cette association a pour buts de :

- Réunir tous les types d'apiculteurs autour d'un projet de mise en commun de matériel ;
- Faciliter l'émergence et l'activité de nouveaux apiculteurs.
- Valoriser et dynamiser la filière apicole sur le massif des Bauges ;
- Sensibiliser tous publics sur les liens entre apiculture et agriculture sur la base de l'expérience acquise dans le massif des Bauges
- Permettre au plus large public de visiter les installations pour sensibiliser les élèves à l'utilité et la sauvegarde de l'abeille et des insectes pollinisateurs dans les Savoie.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à la Miellerie Collective des Bauges, 680 route de la Croix Blanche - Le Cruet- 74410 SAINT-EUSTACHE

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration. La ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4 – Activités

L'association est locataire du local de la Miellerie collective, qui constitue :

- Lieu d'extraction, de stockage et de conditionnement du miel ;
- Lieu de production de produits dérivés de l'apiculture ;
- Lieu de formation et de sensibilisation autour du partenariat «apiculture-agriculture» mis en place dans le massif des Bauges.

Et aux alentours du local, les installations en partenariat avec des agriculteurs ;

- Rucher pédagogique.
- Jardin pédagogique de plantes mellifères.
- Parcours découverte.

Article 5 – Membres par catégorie

L'association se compose de :

- Membres individuels, personnes physiques adhérant aux présents statuts et s'engageant à mettre en œuvre et à valoriser le projet d'outils de production collectif et de soutien à la filière apicole. Ces membres sont apiculteurs et possèdent un numéro NAPI et éventuellement un numéro SIRET. Ils sont prioritaires sur le planning d'extraction. Chaque Membre à jour de sa cotisation dispose d'une voix dans les Assemblées Générales.
- Personnes morales ; Syndicats d'apiculture de Savoie et de Haute-Savoie, Ruchers école, adhérant aux présents statuts et s'engageant à mettre en œuvre et à valoriser le projet d'outils de production collectif et de soutien à la filière apicole. Chaque personne morale à jour de sa cotisation dispose d'une voix dans les Assemblées Générales.
- Membres Partenaires, Membres Bienfaiteurs, Personnes physiques ou morales, (Parc naturel régional du Massif des Bauges, Lycée Agricole de Poisy, Association des Agriculteurs du Parc) auxquelles le Conseil d'Administration a décerné ce titre en raison de services particuliers rendus à l'Association. Ces membres souhaitent soutenir l'association. Ils offrent un don annuel de la valeur d'une cotisation ou au-delà, sans limitation. Ils n'ont qu'une voix consultative dans les Assemblées Générales.

Article 6 – Admission, Radiation

Toute personne souhaitant entrer dans l'association doit en faire la demande écrite au Bureau de l'association.

Pour faire partie de l'association, il faut qu'elle réponde aux critères de l'article 5 et être admis par le Conseil d'Administration qui statue lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

La qualité de membre se perd par :

- le non renouvellement de la cotisation annuelle

Vie de l'association

- La démission ;
- Le décès ;
- La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave (non-respect du règlement intérieur...) ou en cas de force majeure (maladie, perte de cheptel...), l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

Article 7 – Engagement des membres du conseil d'administration

Les membres de l'association s'impliquent en tant que bénévoles et gèrent tous les points nécessaires au bon fonctionnement de la miellerie (planning, budget, matériel.). Un responsable par thème sera identifié lors de l'Assemblée Générale.

Les apiculteurs ou les membres du conseil d'administration s'engagent pour une période de 3 ans minimum.

Article 8 – Ressources financières

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations. Les montants de cotisation sont fixés par le CA et ratifiés par l'Assemblée Générale. Ils figurent dans le Règlement intérieur, de même que les modalités de paiement ;
- du montant correspondant à la production extraite. Le prix du kilogramme extrait est précisé dans le Règlement Intérieur ;
- de la vente de produits en lien avec l'activité apicole ;
- de services ou de prestations fournies par l'association ;
- de subventions susceptibles d'être accordées par l'Europe, l'État, la Région, les Départements, les communes et leurs groupements ;
- de dons pécuniaires, manuels ;
- des dons des établissements d'utilité publique;
- du prix des biens vendus par l'association ou des prestations de services rendues;
- de prêts contractés ;
- de toute autre ressource qui ne soit pas interdite par les lois et règlements en vigueur.

Article 9 – Comité administratif, ou Conseil d'Administration (CA) et organes directeurs

L'association est dirigée par un comité composé au minimum de 6 membres (au moins quatre membres individuels, et deux personnes morales), élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- un (e) Président responsable des convocations régulières;
- un (e) Secrétaire responsable du suivi administratif;
- un (e) Trésorier gère le budget dont les subventions. Le conseil est renouvelé tous les

ans par tiers.

La première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 10 – Réunion du Conseil d'Administration, (CA)

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du Président, ou à la demande du tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage égal/ la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 11 – Assemblée Générale Ordinaire

A l'Assemblée Générale Ordinaire, tous les membres de l'association avec ou sans droit de vote sont invités par courrier ou par courrier électronique (courriel).

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an à l'initiative du Président ou à la demande du tiers de ses membres adhérents.

Quinze jours avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Président.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations et ne pourront être traités valablement que les points de l'ordre du jour.

L'association ne pourra délibérer valablement que si le tiers des membres est présent. Si le quorum n'est pas atteint, le Président peut convoquer dans la foulée une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée statue sur les moments importants de la vie associative. Le Président préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Les comptes sont préalablement présentés au vérificateur aux comptes qui établit un rapport écrit. Le vérificateur aux comptes en place pour deux ans est élu par l'Assemblée Générale.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du Conseil d'Administration sortants.

Chaque membre ne pourra détenir plus de deux pouvoirs.

Vie de l'association

Révision des statuts- AG 21 fev2020 version finale- le 11/02/2020 -

Article 12 – Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

La modification des statuts de l'association se fera en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Article 13 – Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne et à la gestion fonctionnelle et administrative de l'association.

Article 14 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. La dissolution de l'association est votée lors de l'Assemblée générale Extraordinaire.

Les liquidateurs nommés attribuent l'actif net à toutes associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique.

Le 21 février 2020, à Saint-Eustache,

Le Président des apiculteurs de la Miellerie Collective du Massif des Bauges,

Le Trésorier,

Le Secrétaire,

*Le vote est acquis à
l'unanimité, les nouveaux
statuts sont acceptés.
Le bureau désignera son
président, son trésorier, son
secrétaire*

Vie de l'association

- **2 réunions du Conseil d'Administration (février, septembre) et une Assemblée Générale le 1er mars 2019**
- **Suivi des adhésions et des extractions, gestion des plannings et suivi financier**
- **Révision des statuts**
- **Achat et entretien du matériel et de l'espace pédagogique extérieur**

Peu d'achats, entretien courant, pièces détachées

5 ruches neuves avec 3 colonies au printemps 2019, une seule a survécu... recherche d'essaims ou achat ?

Entretien du rucher, entretien du jardin des plantes...

Vie de l'association

- **2 réunions du Conseil d'Administration (février, septembre) et une Assemblée Générale le 1er mars 2019**
- **Suivi des adhésions et des extractions, gestion des plannings et suivi financier**
- **Révision des statuts**
- **Achat et entretien du matériel et de l'espace pédagogique extérieur,**
- **Formation des nouveaux utilisateurs de la miellerie**

Les nouveaux adhérents doivent se former pour être autonomes

Détails dans 3. Bilan d'activité...

Vie de l'association

- **2 réunions du Conseil d'Administration (février, septembre) et une Assemblée Générale le 1er mars 2019**
- **Suivi des adhésions et des extractions, gestion des plannings et suivi financier**
- **Révision des statuts**
- **Achat et entretien du matériel et de l'espace pédagogique extérieur,**
- **Formation des nouveaux utilisateurs de la miellerie**
- **Stages fabrication de nougat deux stages en février**
- **Participation à de nombreuses animations et accueil de groupes**
- **Communication**

Vie de l'association

COMMUNICATION

- De nouveaux panneaux de **signalétique bord de route**, réalisés avec le Parc des Bauges, en commun à la **Fromagerie de la Cochette**
- Notre **site Internet** et notre page **FACEBOOK**
<http://mielleriecollectivedesbauges.com>



Total des abonnés à la Page depuis aujourd'hui : 152



Vie de l'association

COMMUNICATION

Participation à l'émission « accès direct » de la
8 mont blanc le 23 avril 2019



APICULTURE Les Bauges misent sur le collectif

Vie de l'association

COMMUNICATION



Participation à l'émission « accès direct » de la
8 mont blanc le 23 avril 2019



Arion CHRISTINELLI
une apicultrice

APICULTURE Les Bauges

APICULTURE Les Bauges misent sur le collectif



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

3

Bilan d'activité 2019

Formation nouveaux apiculteurs...



Depuis l'année dernière, en début de saison apicole, une formation à l'utilisation des différents matériels de la miellerie collective est proposée aux nouveaux adhérents.

Ce moment de partage est important pour faire connaissance et pour bien utiliser le matériel tout au long de la saison... gage de la pérennité de celui-ci !

Alors prenons date pour ce moment de formation !

De nombreux travaux...

Rendez-vous printanier de nettoyage, entretien,
réparation...
de tout le matériel de la miellerie.

Un grand MERCI à tous les participants !

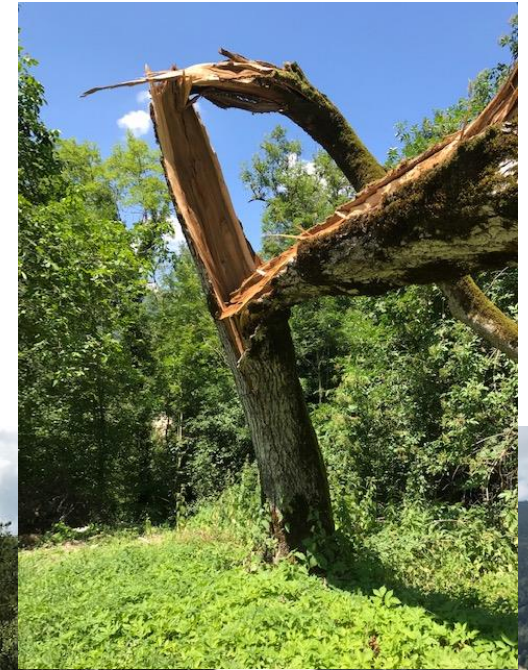


MIELLERIE COLLECTIVE
DU MASSIF DES BAUGES
SAINT-EUSTACHE



De nombreux travaux...

- Entretien du rucher et du jardin pédagogique des plantes mellifères
- Plantations à compléter au printemps



Tonnelle à réparer, suite à la tornade

De nombreux travaux...

- *Merci aux bénévoles impliqués dans la vie de l'association*

Mais chaque année ce ne sont quasiment que les mêmes personnes !



De nombreux travaux

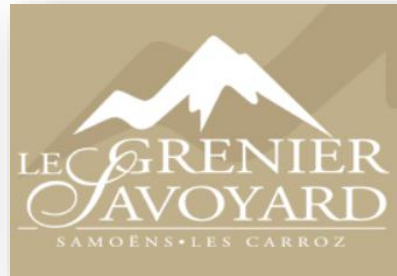
à venir pour 2020...

**Des investissements espérés pour 2020 mais
qui nécessiteront des recettes...**

- **Ligne téléphone, WIFI, ADSL**
- **Caméra de surveillance**
- **Atelier cire**
- **Four pour pain d'épices**

- **Voire d'autres, en fonction des souhaits et des besoins de nos adhérents...**

Nos débouchés...



Partenaires commerciaux ...

... et perspectives de développement pour 2020...

Commande de pots pour nos adhérents

*Pots, capsules,
cartons, étiquettes*



Commandés en 2019, via la Miellerie ,
avec TVA , pour 17 apiculteurs:

- 13 600 pots
- 16 400 capsules
- 900 cartons

+ en direct, assujettis à la TVA, (3 apiculteurs)

- Environ 8000 pots

..de la charte partenaires

Commande de pots pour nos adhérents

Commandes de pots 2020, pour livraison au printemps

POTS POUR MIEL

Bon de commande des pots - Tarif 2019 TTC pour Apiculteur non assujéti à la TVA, devant acquiter la TVA au taux du régime intracommunautaire

Le bon de commande est à remplir et à faire parvenir à la trésorière avec votre règlement par chèque ou attestation de virement - au delà du 30 mars ce sera trop tard

Les marchandises seront à retirer au dépôt d'Interloistic à Pringy - Entrepôt 07, ZI de Pringy -414 rte des Vernes- 74370 PRINGY

Nom, Prénom :

adresse:

Remplir les cases bleues

Les calculs sont automatiques

(si assujéti) N° de TVA Intracommunautaire

e-mail:



Commandes début mars !
S'inscrire

mes quantités
 Prix HT de ma commande

Réf. article	Description	Unité	Quantité	Prix HT	Prix TTC du conditionnement par pack	Quantités
VA06	pots en verre de 1kg TO 82	Pack	20	0,2310	5,62 €	
VA06COR	CAPSULE TO 82 - or	Pack	100	0,0617		
	carton Capsules TO 82 Or	Cart.	770			
VA04	pots en verre de 390cc (500 gr) TO 70	Pack	24	0,1400		0,00
VA04COR	CAPSULE TO 70 - or	Pack	100	0,0578		0,00
	carton Capsules TO 70 Or	Cart.	1 150			
VA02	pots en verre de 212cc (250 gr) TO 63	Pack	28		6,10 €	0,00
VA02COR	CAPSULE TO 63 - or	Pack	100			0,00
	carton Capsules TO 63 Or	Cart.	1 150			
VA01	pots en verre 106 cc (125 gr) TO 53	Pack	24		4,79 €	0,00
VA01COR	Capsule TO 53 or	Pack	100		5,33 €	0,00
VA00	pots en verre 41gr TO 43	Pack	24	0,1213	17,76 €	0,00
VA01COR	CAPSULE TO 43 - or	Pack	100	0,0432	5,27 €	0,00
SCA04	carton d'emballage pour 6 pots de 1kg	Pack	20	0,4800	11,71 €	0,00
SCA01	carton d'emballage pour 12 pots de 500g	Pack	20	0,4900	14,40 €	0,00
SCA02	carton d'emballage pour 6 pots de 250g	Pack	20	0,4800	11,22 €	0,00
SCA0212	carton d'emballage pour 12 pots de 250g	Pack	20	0,5000	12,20 €	0,00
					Total TTC	0,00
					Avance sur frais de reception et de logistique du dépôt Interloistic à PRINGY, par commande	20,00

Total de la commande : Chèque en Euros au nom de MIELLERIE COLLECTIVE DES BAUGES

TOTAL TTC 20,00 €



vos calculs: (le tableau se remplira tout seul en fonction des quantités de la commande)

Nombre de pots	Nombre de capsules	Poids de miel, en kg	Nb de pots en cartons	Charte de vente à nos partenaires
0	0	0		Capsules Twist Off étiquette du partenaire ou étiquette commune " Miellerie Collective" imprimée avec Nom et coordonnées du producteur et DLUO collée sous le pot
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
Poids total de miel à conditionner		0		A livrer dans un carton normalisé et étiquetté.
Nb de pots	0		0	
			0	
Nb de pots emballés en cartons			0	

De jolies visites à la miellerie...

- Mickael Weber – Président de la **Fédération nationale des PNR** - 20 février 2019
- **Alliances des alpes** – CIPRA – 4 novembre
- Christiane Grimaud – **Coopemiel-**
(Ile de la réunion) 8 février
- Notre députée Frédérique Lardet
- août
- Agriculteurs et députée du Chablais
Marion Lenne - février



De jolies visites à la miellerie...



Echanges européens Alliance des Alpes –
Communes des Alpes partageant des
expériences

Visite de l'ASA et extractions des nouveaux
apiculteurs (Mamiko médaille d'or !)

Coopemiel – C. Grimaud



Mais pas de visite scolaire
en 2019...



Et de délicieux stages de fabrication de nougat pour petits et grands !



**Merci aux
animateurs de ces
formations !**

Participation à de nombreux événements !

- Salon Pro 2 Local à la Roche sur Foron -14 mars
- Journée de l'Abeille à Chambéry -25 mai



Participation à de nombreux événements !

- Printemps de la Ravoire -18 et 19 mai
- Marché des créateurs à Jarsy -le 9 juin
- Fête du Laudon à St Jorioz -8 septembre
- Animation rive Ouest environnement
- « Troc de plantes » -6 octobre à St Jorioz
- Jardin de Flora à Bellecombe -19 octobre



Participation à de nombreux événements !



Troc de plantes à Saint Jorioz



Jarsy



Jardins de Flora à Bellecombes



Foire du Laudon

Participation à de nombreux événements !

- Salon NATURELLIA & 20^{ème} Concours des miels de Savoie - Mont-Blanc à La Roche s/Foron -24nov.

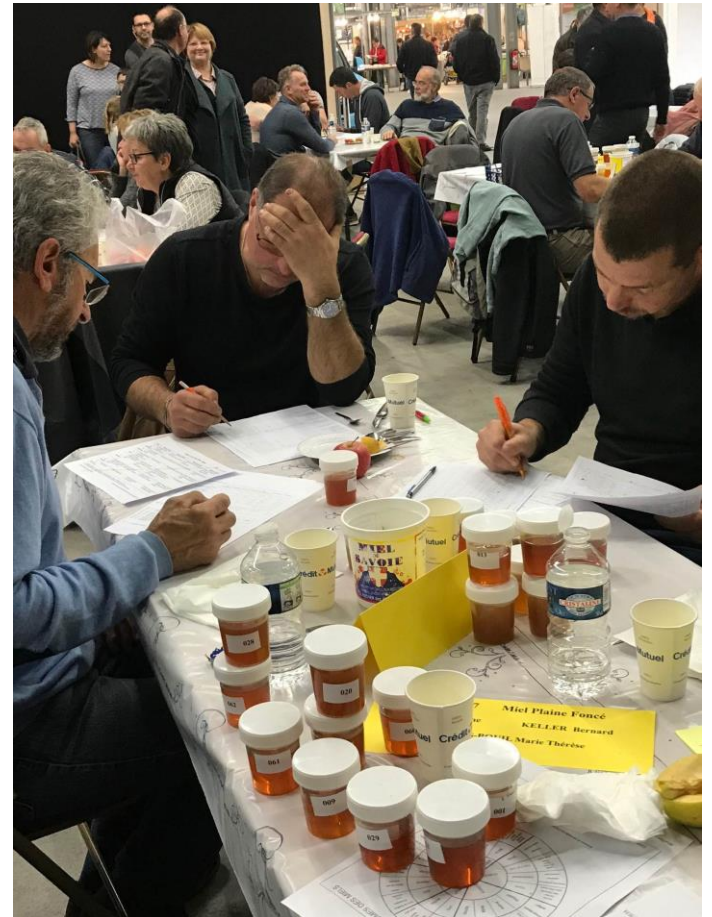


Participation à de nombreux événements !

- Salon **NATURELLIA & 20^{ème} Concours des miels de Savoie - Mont-Blanc** à La Roche s/Foron -24nov.



Organisé par le
Syndicat de Haute-
Savoie



Participation à de nombreux événements !

Salon NATURELLIA & 20^{ème} Concours des miels de Savoie - Mont-Blanc à La Roche s/Foron -24nov.

MEDAILLES

Catégorie	Taille	OR	ARGENT	BRONZE
Pleine Clair	1	LOPEZ Michel		
	2	LUQUET Pierre	DUFAYARD Gérard	VALLAT Daniel Michel
Pleine Foncé	3	LACHENAL Philippe	LAIN Yvon	MONOD Vincent
	4	HURELLE Michel	BUCHERAS Raphaël	BECCOUD Nicolas
	5	MANGONNEAUX Frédéric	HORVATH Michel	REYDET-STACK Dominique
	6	JEAN Olivier	VINET Jean Claude	DEVILLE Goeffroy et
	7	BOUOTOT Daniel	DELAUNAY J. Pierre	BRUN Pierre
	8	LASSIAR Gérard	VERGARA Almandoz	CHAUVIN
Montagne Clair	9		BOIS DIDIER	
	10	CONSTANT César	RODRIGUEZ Jean Luc	
Montagne Foncé	11	VULLIEN Frédéric	PLANTAZ Pierre	
	12	SAMAGUCHI No	GARRIER	
	13	NICOLLIN	PLANTAZ Pierre	
	14	LANG Antoine	LEBIERS Serge	DELA-CROIX Louis
	15	RICHARD Raphaël	MEYNET-HEUNIER	DELAUNAY J. Pierre
	16	DURAND Gilles	FASSERAT Henri	HOLLIER Marie
Haute Montagne Clair	17	PANINI Patricia	TARDY Frédéric	HIRSCH Dominique
	18	CHARPIN J. Paul	FOURNIER Gilles	MARSHAND Gilbert
	19	MEYNET-HEUNIER	BOROT Henri	ZILBER David
	20	PLANTAZ Pierre	BOROT Henri	MADRE Jean
	21	ZILBER David	BONNIARD Yves	FOURNIER Gilles
	22	MONOD Vincent	NEBOU Loic	FEUILHASSIER Pierre
Haute Montagne Foncé	23	DUFFAU Laurent	ZILBER David	NANDOTIN
	24	PLANTAZ Pierre	MARSHAND Gilbert	MELQUIOT Nicolas
	25			SERMET-HARD

11 médailles pour 7 apiculteurs de la miellerie...

6 or
2 argent
3 bronze



BRAVO !

Participation à de nombreux événements !

- **Marché de Noël de St Jorioz -7 &8 décembre**





**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

4 Bilan financier et point sur les adhésions

Bilan financier et point sur les adhésions

Deux chiffres clés pour 2019 : **490 hausses extraites** et **57 adhérents**... *en baisse par rapport à 2018 !*

Les comptes sont validés par le vérificateur Rémy Fraioli,

Vote,

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Bilan financier et point sur les adhésions

TARIFS SAISON 2020

- Montant de **l'adhésion à l'association** fixé à **30€** pour **l'année 2020** pour tout apiculteur ou toute personne souhaitant adhérer.
- L'adhésion permet d'utiliser les installations, chambre chaude, machines, maturateurs,
- **Tarif d'extraction + mise en pot** fixé à la **hausse** (de 10 ou 12 cadres) inchangé:
 - **5€** jusqu'à 10 hausses,
 - au-delà de 10 hausses jusqu'à 20 hausses, **4€** la hausse supplémentaire
 - au-delà de 20 hausses, **3€** par hausse .
- **Mise en pot seule** possible : adhésion + **0,10€** par pot à partir de 10 pots
- **Centrifugeuse à opercules** seule : adhésion + **0,80€** par Kg de miel extrait
- **Etiquetage** seul : à étudier en 2020



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

5

Renouvellement des membres du CA

Renouvellement des membres du CA

*L'association repose sur des bénévoles,
Tous les volontaires sont les bienvenus !*

Renouvellement du conseil d'administration

Membres sortants (1/3 CA) :

- Patrice Ferroud - *membre renouvelé*
- Laurence Nambotin - *membre renouvelée*
- Patrick Hoenig - *membre renouvelé*
- Marion Cristinelli - *membre sortante*



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

6

Projets et organisations 2020

Projets et organisations

Travaux 2020

- Mise en place des machines pour la saison 2020
- Câbles électriques, à allonger, désoperculateur à réparer
- Désherbage du jardin, mise en place de la tonnelle

...

Evènements 2020

- Printemps de la Ravoire –mai
- Marché des Créateurs de Jarsy -juin
- Village du Développement Durable à Rumilly -26 septembre

Projets et organisations

Poursuivre la participation à des salons et événements...

Et la recherche de partenariats...





Miellerie
collective
des Bauges
Saint-Eustache

Questions - réponses



Pot de l'amitié